

La Commission permanente du 30 avril placée sous le signe de la transition écologique, du développement économique ainsi que de l'aménagement du territoire

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 30 avril 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant les déplacements, l'alimentation, l'insertion et l'emploi ainsi que l'aménagement du territoire.

Plusieurs décisions concernant le développement économique ont été adoptées

Angers Loire Métropole attribue 452 250 € de subventions à 4 projets en faveur de l'emploi et de l'insertion

Le soutien de projets destinés à faciliter l'insertion professionnelle et en faveur de l'emploi font partie des axes de la politique d'emploi-insertion développée par Angers Loire Métropole. Dans ce cadre, 452 250 € de subventions sont accordées par la collectivité à 4 initiatives et répartis comme suit :

- L'association Rugby SCO à travers l'action «un essai transformé pour l'emploi 2021» cherche à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes résidents des quartiers prioritaires de la Ville par les valeurs et les compétences développées par la pratique de sports collectifs. 28 jeunes sélectionnés suivent un dispositif de 400 heures de formation, pratiquent une activité sportive et réalisent un stage de 2 semaines en entreprise, avec à la clé une proposition de contrat pour 70 % d'entre eux. **5 000 € sont attribués par Angers Loire Métropole à l'association Sco Rugby en soutien à ce projet.**
- L'Institut de formation et de recherche des acteurs de l'économie sociale et solidaire (IFRAESS) œuvre dans la mise en place de réponses nouvelles dans la lutte contre l'illettrisme. Ainsi, une formation en situation de travail intitulée «mobiliser et consolider les compétences de base en situation d'emploi dans un environnement adapté» est dispensée à 7 salariés sur une durée de 9 mois. **Une subvention, à hauteur de 9 250 € est accordée à l'IFRAESS en soutien à cette action innovante de lutte contre l'illettrisme.**
- L'association A Tout Métier permet à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle d'accéder à l'emploi. À ce titre, des chantiers d'insertion sont organisés par l'association et notamment, le chantier dénommé A tout environnement. **Afin de soutenir et d'optimiser l'organisation des chantiers, Angers Loire Métropole attribue une subvention de 168 000 €, répartie sur 3 ans, soit 56 000 € versés chaque année.**
- La régie de quartiers d'Angers porte le chantier d'insertion «Murets de schiste» qui consiste à réaliser des activités de rénovation de murs d'ardoises. 14 salariés en contrat d'insertion participent à ces travaux afin de développer leurs compétences et faciliter leur accès sur le marché de l'emploi. **Ce projet d'insertion est soutenu par la Communauté urbaine, à hauteur d'une enveloppe totale de 270 000 €, répartie sur 3 ans, soit une subvention annuelle de 90 000 €.**

110 000 € de subventions octroyées à l'entreprise SCI SIGMA - AMS et à la coopérative CENTRAVET pour des projets de construction

Face à un accroissement significatif de son activité, la société AMS, basée à Beaucouzé et spécialisée dans la mécanique de précision, prévoit la construction d'une nouvelle usine de 2 300 m² à Bouchemaine, extensible à 3 500 m² ainsi que la création de 20 emplois à moyen terme. Suite à une demande d'aide à l'immobilier déposée par la SCI SIGMA et en soutien à ce projet, la Communauté urbaine accorde 60 000 € de subventions à la SCI SIGMA.

La coopérative CENTRAVET, spécialisée dans la distribution de produits vétérinaires qui emploie 385 salariés sur 6 sites poursuit son développement. Ainsi, un nouveau centre de distribution va être créé sur le parc d'activités de l'Atlantique (commune de Saint-Léger-de-Linières). En soutien à ce projet, Angers Loire Métropole attribue une subvention de 50 000 €.

La transition écologique à l'ordre du jour

Angers Loire Métropole subventionne l'achat de vélos électriques pour un montant de 33 535 €

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

167 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 33 535 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, 3 364 foyers ont pu s'équiper pour un montant total de 662 989 €.

53 963 € attribués au groupement Upcycle/Phacelie/Antoine de Lombardon pour le pilotage du projet d'agriculture urbaine «Cultivons notre terre»

Lauréate de l'appel à projets «quartiers fertiles» de l'ANRU avec son projet «Cultivons notre terre», Angers Loire Métropole a pour ambition de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers en rénovation de Monplaisir et de Belle-Beille. Ce projet s'inscrit dans une démarche de co-construction avec pour objectif de permettre aux habitants des quartiers et aux partenaires d'être acteurs du renouvellement urbain tout en prenant en compte les usages des habitants et de leurs attentes.

Une enveloppe d'un montant total de 53 963€ HT a été attribuée au groupement Upcycle/Phacelie/Antoine de Lombardon qui sera chargé d'accompagner la Communauté urbaine dans le montage des projets d'agriculture et d'animer la démarche de co-construction des collectifs vivriers, éphémères et d'hyper-proximité.

L'aménagement du territoire est également au programme

Angers Loire Métropole accompagne l'association Habitat Jeunes Angers dans l'expérimentation d'un dispositif temporaire d'hébergement chez l'habitant par l'octroi d'une subvention de 8 500 €

L'association Habitat Jeunes David d'Angers souhaite mettre en place sur l'agglomération angevine un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant en mettant en relation des jeunes demandeurs d'un logement avec des hébergeurs potentiels. Afin d'accompagner cette expérimentation sur le territoire de l'agglomération, une convention de 7 mois, à compter du 1^{er} juin 2021 est conclue pour une contribution financière versée par Angers Loire Métropole d'un montant de 8 500 € TTC. Cette convention pourra être prorogée à l'issue d'un bilan à réaliser début 2022.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.